



**Impératif
français**

C. P. 449, succ. Aylmer
Gatineau (Québec) J9H 5E7

Ensemble

Mes cadeaux, tout en

Grâce à vous

Grâce à vous, la campagne promotionnelle d'intérêt public *Mes cadeaux, tout en français* connaîtra sur le terrain un grand succès. Votre participation est essentielle! Vous êtes au cœur de cette campagne.

Par cette campagne *Mes cadeaux, tout en français*, avec votre participation, nous voulons œuvrer à la francisation des entreprises et encourager celles qui nous respectent.

Nous vous invitons donc en cette période des emplettes de Noël à encourager les établissements commerciaux **où tout est en français.**

Il ne peut exister une seule bonne raison d'encourager des fabricants ou des commerçants qui ne respectent pas leurs clients... Pour ce qui est des magasins de détail, ce n'est pas le choix qui manque!

Le père Noël vous remercie et vous souhaite de joyeuses fêtes tout en français!



Loi du cinéma désuète

En lisant les extraits suivants de l'article de Marc-André Lussier publié dans *Cyberpresse*, vous serez comme nous convaincus que cette loi désuète doit être modifiée dans les plus brefs délais!

Du cinéma en français, est-ce si important?

« Cela [...] m'inspire une réflexion plus large sur la distribution de copies (*sic*) disponibles en langue française. Une lectrice, qui déplorait l'absence d'une copie (*sic*) sous-titrée de *Rachel Getting Married*, nous écrivait récemment pour s'interroger sur le caractère légal de l'exploitation de films en anglais seulement. »

Pour répondre à la question, oui, c'est tout à fait légal. Depuis très longtemps, la Loi sur le cinéma stipule qu'un distributeur peut obtenir un visa temporaire de 45 jours pour exploiter une copie (*sic*) dans une langue autre que le français. Il doit toutefois retirer le film de l'affiche si, au bout de ces 45 jours d'exploitation, aucune copie (*sic*) doublée ou sous-titrée en français du même film n'est proposée. [...]

« Dans la réalité d'aujourd'hui, cette disposition est bien entendu bancale. Les carrières des films en salle sont devenues tellement courtes qu'un distributeur a tout le loisir d'exploiter comme bon lui semble une copie (*sic*) non accessible au public francophone. [...]

MAYOR MARC BUREAU

“Thank you for your support!”

Une image vaut mille mots!

Tout ce qui est en français, la langue commune d'usage public au Québec, s'adresse à tout le monde. Le français est une langue inclusive. Elle est la langue commune de la diversité culturelle au Québec. Désolant que le premier magistrat de Gatineau ne l'ait pas encore compris!

À sa façon, il banalise le statut officiel de ville française de Gatineau et la langue nationale du Québec, le français, comme langue d'usage public commune.

Dire « merci » au Québec, c'est remercier tout le monde! Et, s'il y avait une ou deux personnes au Québec qui ne connaissent pas le sens de ce mot, eh bien, il est grandement temps qu'elles l'apprennent! Le premier magistrat et la Ville de Gatineau ont comme mission d'encourager l'apprentissage du français et non d'encourager l'unilinguisme anglais.



To contact mayor Marc Bureau :
maire@gatineau.ca 819 595-7100



PHARMAPRIX

Grattez le Pharmaprix et découvrez un Shopper's Drugmart...www.pharmaprix.ca

servicealaclientele@pharmaprix.ca

[...] Je suis un client de longue date de votre succursale Saint-André et Sainte-Catherine. Lors de mes récents passages, la musique qu'on y diffusait était systématiquement anglophone en plus d'être d'un ennui mortel à mon sens. À titre de client francophone vivant dans un quartier largement francophone d'une ville (encore) majoritairement francophone, j'aimerais qu'on fasse preuve de respect envers ma langue et ma culture. Je n'aime pas avoir l'impression d'avoir été téléporté à mon insu à Medicine Hat ou pire encore, dans l'Ouest-de-l'Île, notre petite Rhodésie bien à nous... S'il n'y a pas suffisamment de musique francophone disponible pour la diffusion, je me contenterais d'un digne silence ou de musique instrumentale de genre ascenseur. [...]

Gilbert Bolduc

PRIX IMPÉRATIF FRANÇAIS PRIX D'EXCELLENCE LYSE-DANIELS, PRIX CITRON ET PRIX COCO APPEL DE CANDIDATURES

Impératif français décerne chaque année le *prix d'excellence Lyse-Daniels** et le *prix Impératif français* à des personnes, des entreprises ou des organismes qui se distinguent par leur contribution à la promotion de la langue française et des cultures d'expression française.

De plus, chaque année, *Impératif français* attribue le *prix Citron* et le *prix Coco* à des organismes ou des entreprises qui ont besoin d'être sensibilisés à la quantité ou à la qualité des services offerts en français.

Les jurés choisiront les lauréats et les lauréates parmi les candidatures reçues d'ici le 23 février 2010. Afin que ces prix maintiennent et accroissent leur prestige, il est essentiel que les candidatures soient à la hauteur des attentes. Veuillez donc nous faire part des noms, accompagnés des motifs de votre choix, par télécopieur au 819 684-5902, par courriel à imperatif@imperatif-francais.org ou en ligne à partir de notre site Web à www.imperatif-francais.org.

Impératif français décernera ses prix en mars 2010 dans le cadre du déjeuner-causerie soulignant la *Francofête* annuelle. Des invités de marque et des artistes réputés seront présents.

Renseignements : Impératif français
Tél. : 819 684-8460 www.imperatif-francais.org
imperatif@imperatif-francais.org

* En hommage à la fondatrice d'Impératif français, madame Lyse Daniels.

L'ADN DU CANADA

La disparition sociopolitique du français en terre d'Amérique

Gérald Larose

Il n'y aura pas d'appel. Le plus haut tribunal du Canada s'est prononcé. C'est clair et béton. Depuis la constitution de 1982, Québec n'a plus la priorité législative pour garantir la pérennité du français sur son territoire. C'est la loi du Canada qui s'applique. Et celle-ci contredit celle du Québec. L'annule même.

Autant l'unanimité politique s'était exprimée à l'Assemblée nationale dans l'adoption d'une loi éliminant un privilège de riches, autant l'unanimité juridique s'est exprimée à la Cour suprême du Canada pour élever ce privilège au rang d'un droit constitutionnel. Il y a ici deux pays. Un, démocratique, dont les élus portent les intérêts supérieurs de leur peuple. Un, élitiste, dont les juges, nommés par un premier ministre, ont le mandat d'en façonner un autre (*nation building*). Deux pays, deux philosophies politiques, deux cultures, deux peuples.

Il y a eu 1755, la déportation des Acadiens. Puis 1759, la conquête militaire anglaise. Puis 1840, l'Acte d'Union de force du Bas et du Haut-Canada. Puis 1867, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique noyant le Québec dans quatre, puis treize législatures. Puis 1982, nouvelle constitution canadienne, jamais signée par le Québec, réduisant les pouvoirs de la seule Assemblée nationale contrôlée par un peuple français d'Amérique du Nord.

Depuis ses origines lointaines, le Canada est fidèle. Ce qu'il n'a pas totalement réussi avec les armes, il a tenté de le compléter avec le pouvoir colonial. Ce qu'il n'a pas totalement réussi avec le pouvoir colonial, il a tenté de le compléter avec une structure fédérale. Ce qu'il n'a pas totalement réussi avec la structure fédérale, il tente aujourd'hui de le compléter avec le pouvoir juridique. Après l'éradication, l'assimilation puis la marginalisation, aujourd'hui la folklorisation. Les types de pouvoir n'interfèrent point. La disparition sociopolitique du français en terre d'Amérique fait partie de l'ADN du Canada. C'est son acte fondateur, son fils conducteur et aujourd'hui son mur de Berlin. Terminus. [...]

"AUCTION TODAY!"

Pollution visuelle

Me promenant dans le vieux Aylmer en ce beau dimanche ensoleillé, je nous vois envahis par une plantation d'affiches unilingues anglaises annonçant une "Auction Today" au centre Aydelu. Évidemment, il n'y a aucune signature sur ces affiches "no name" et aucun inspecteur (le dimanche) de l'OQLF pour relever et sanctionner cette bêtise...



BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-LÉONARD

L'hygiène à l'anglaise!

À la bibliothèque de Saint-Léonard, le français perd du terrain. Après l'accueil téléphonique bilingue (*Press Nine*), voici maintenant l'hygiène à l'anglaise.



À noter l'affiche à gauche qui encourage l'apprentissage du français!

FRANÇAIS DÉFICIENT AU CÉGEP

Extrait de www.canoe.ca

Le taux d'échec alarmant des cégepiens francophones à l'épreuve uniforme de français en 2008-2009 témoigne de la « faillite du système d'éducation québécois » et du « déclin du français dans la société en général » estiment des spécialistes et défenseurs du français au Québec.

On apprend aujourd'hui que cette année, 17 % des étudiants francophones de niveau collégial ont échoué à l'épreuve nécessaire à l'obtention de leur diplôme. Il s'agit d'ailleurs du deuxième taux d'échec le plus élevé au cours des dix dernières années.

En entrevue à 24H, le président de la Société Saint-Jean-Baptiste, Mario Beaulieu, explique ces piètres résultats par l'anglicisation du système éducatif en général, particulièrement au primaire et au secondaire.

« De plus en plus d'entreprises constatent qu'au sortir du cinquième secondaire, plusieurs étudiants ne maîtrisent même pas les connaissances de base en français », souligne-t-il.

De son côté, le président d'Impératif français, Jean-Paul Perreault, perçoit dans cette situation le résultat d'une « banalisation » du français à l'échelle de la province.

« Au sein de la société québécoise, le français n'est plus considéré comme une langue prestigieuse », déplore-t-il.



Concours de poésie Impératif français

ÉDITION 2010

Deux thèmes au choix pour cette édition :

Impératif français lance son concours de poésie à l'intention des étudiants à temps plein des écoles secondaires, des collèges et de l'université de l'Outaouais et du grand public. En voici les modalités :

1^{er} thème :

« **Le français, une langue tout en mouvement** »

2^e thème :

« **Il était une fois... la rivière des Outaouais** »

Date limite de réception des poèmes :

le 12 février 2010

REEMPLIR LE FORMULAIRE

D'INSCRIPTION (disponible à www.imperatif-francais.org) en caractères d'imprimerie, accompagné de votre poème en deux exemplaires dont un marquée du nom de l'auteur. Faire parvenir à l'une des adresses suivantes :

Adresse postale : *Concours de poésie Impératif français*, C. P. 449, succ. Aylmer, Gatineau (Québec) J9H 5E7

Adresse de courriel : secretariat@imperatif-francais.org

Le texte, qui comprendra de dix à vingt vers, ne devra contenir aucune faute.

Le prix et la bourse seront remis publiquement lors de la Francofête qui aura lieu en mars 2010.

Impératif français pourra, s'il le désire, publier les poèmes reçus en indiquant les noms des auteurs.

Impératif français

Recherche et communications

Tél. : 819 684-8460

secretariat@imperatif-francais.org

www.imperatif-francais.org

** La présence des lauréats à la cérémonie de remise du prix et des bourses est de rigueur.*

Hiver 2010



COUR SUPRÊME

Outrage à la loi 101

Le jugement de la Cour suprême sur la loi 104 permet hypocritement le libre choix de la langue d'enseignement. En ce sens, il cause grand tort au fédéralisme, car il compromet le caractère français du Québec sur une durée assez courte. On ne peut plus prétendre que le Québec pourra conserver longtemps son caractère distinct au sein de la fédération canadienne.

Est-il besoin de préciser que ce jugement affiche une insensibilité odieuse à notre condition minoritaire et sans cesse menacée? Il bafoue ouvertement le gouvernement du Québec en invalidant une loi essentielle qui rallie un large consensus. Il autorise des individus à braver la loi québécoise en s'appuyant sur une instance extérieure dont la légitimité est fort discutable. Ce jugement fait mine de reconnaître le droit du Québec à se définir comme français, mais il retire aussitôt à son gouvernement les moyens de défendre et d'affirmer ce caractère. Au nom des droits individuels? Définir la langue comme un droit individuel est un sophisme. L'individu reçoit sa langue toute faite de la tradition du peuple auquel il appartient. C'est donc un droit collectif. Qui ne voit que la Cour suprême n'a d'autre but que d'affaiblir le français au Québec en y élargissant les bases de l'anglais? Hors du Québec, le français survit d'une existence précaire, envahie par l'anglais, et surtout platonique pour la trompeuse affiche du régime.

Au lieu de chercher à genoux à contourner la volonté d'Ottawa, tous les partis politiques du Québec devraient s'associer pour dénoncer ce jugement comme injuste et irrecevable et en demander fermement la révision.

Hubert Larocque, Gatineau

LA TOUR DE PISE FÉDÉRALE

appuie les illégaux (loi 104)

Révoltant! La tour de Pise fédérale appuie les illégaux (loi 104)

Il est révoltant de voir le gouvernement du Canada par sa Cour suprême s'ingérer dans les affaires québécoises pour appuyer les illégaux dans leurs « stratagèmes » et leurs manipulations de toutes sortes pour contourner la volonté collective des Québécois de protéger l'identité nationale du Québec et sa langue.

« Ils viennent de poser aujourd'hui un autre geste de mépris et d'oppression à l'endroit de la nation québécoise, de sa langue et de son Assemblée nationale. Comme le disait si bien René Lévesque, "la Cour suprême est comme la tour de Pise : elle penche toujours du même côté". Elle vient une autre fois de mettre tout son poids contre le Québec en faveur du suprémacisme anglais et la banalisation et la minorisation du français au Canada », de déclarer le président d'**Impératif français**, Jean-Paul Perreault.

Il faut se rappeler qu'en 2002, l'Assemblée nationale du Québec avait adopté à « l'unanimité » la loi 104 pour colmater la faille dans la loi 101 qui permettait à des enfants de fréquenter l'école anglaise si leurs parents les inscrivait d'abord (ne serait-ce que pour une brève période) dans une école anglophone privée non subventionnée.

« Révoltante que cette tour de Pise! Comme le disait si bien Félix Leclerc dans sa chanson "*L'alouette en colère*" : "Et moi, je sens en moi, dans le tréfonds de moi, pour la première fois, malgré moi, malgré moi, entre la chair et l'os, s'installer la colère". »

Sondage sur le jugement de la Cour suprême contre le Québec

Les résultats du sondage sur l'identité québécoise mené par *Impératif français* le lundi 16 novembre au *Studio Juste pour rire* lors du *Rassemblement contre le jugement de la Cour suprême invalidant la Loi 104* établissent que 104 Québécois et Québécoises sur 100 sont fermement déterminés à contrer l'impérialisme et l'arrogance du gouvernement fédéral du Canada et de sa Cour suprême et à exiger de l'Assemblée nationale du Québec qu'elle fasse respecter sur son territoire la loi 104.

Les résultats du sondage sont clairs : les Québécois et les Québécoises condamnent avec véhémence l'ingérence du gouvernement fédéral dans les affaires nationales du Québec. Ils n'accepteront aucun recul de leur gouvernement national.

Ci-dessous, les énoncés sur lesquels les Québécois et les Québécoises ont eu à exprimer leur degré d'adhésion.

- 1) **Les droits fondamentaux de travailler et d'être informé en français** sont des droits qui doivent être respectés, **partout, par tous et en tout temps** au Québec.
- 2) Le droit fondamental d'être **reçu et servi en français** est un droit qui doit être respecté **partout, par tous et en tout temps** au Québec.
- 3) Tous les Québécois, de quelque origine que ce soit, doivent s'assurer que le français est la **langue d'usage public au travail, dans la rue, dans les commerces.**
- 4) S'il est sincère dans sa volonté de protéger le français, le gouvernement fédéral doit **obliger les entreprises à Charte fédérale** à respecter la Charte de la langue française.
- 5) Le Québec est une nation **libre... libre de ses choix.**
- 6) La nation québécoise ne peut accepter qu'une autre nation, **la nation canadienne**, lui dicte et lui impose ses valeurs et ses règles.
- 7) La langue française est **la langue nationale** du Québec.
- 8) Dans tous les États dits normaux, il n'y a qu'**un** système scolaire, de la garderie à l'université, **et il doit être** dans la langue nationale, **ici, au Québec, le français.**
- 9) Les nouveaux arrivants sont **les bienvenus** au Québec **si leurs enfants fréquentent l'école de langue française et si eux-mêmes apprennent et parlent français.**
- 10) Le gouvernement du Québec a par conséquent **le droit de légiférer** et de définir de manière restrictive, mais légitime, les conditions d'accès à l'école anglaise.
- 11) Le gouvernement du Québec a parfaitement raison d'interdire aux parents riches d'utiliser des « astuces » pour ne pas respecter la Charte de la langue française et pour **angliciser le Québec.**
- 12) La démocratie québécoise : les lois adoptées **démocratiquement** par l'Assemblée nationale du Québec en faveur du français doivent être respectées par le gouvernement fédéral.
- 13) L'imposition au Québec de la constitution canadienne adoptée sans l'accord de la nation québécoise est un abus de pouvoir qui doit être dénoncé ici et internationalement.

P.-S. – **Méthodologie** : ce sondage a été mené auprès de 104 citoyens choisis au hasard lors d'un rassemblement au *Studio Juste pour rire* le lundi 16 novembre 2009. La marge d'erreur n'est que de 1,04 pour cent, 104 fois sur 100.

Sondage « juste pour rire »!

DISTRIBUTION PAR CÂBLE ET SATELLITE

Plus de 280 millions de dollars aux chaînes américaines

Impératif français n'en est pas à sa première intervention auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Tenant à cour une offre télévisuelle en français abondante, variée, facilement accessible et de qualité, notre organisme vous fait part des observations suivantes en réponse à l'Avis de consultation CRTC 2009-614.

Impératif français appuie fortement la télévision et la production locale ainsi que l'instauration d'un modèle de télédiffusion durable pour la clientèle de produits télévisuels en français.

L'univers télévisuel a bien changé durant les quinze dernières années. Les chaînes spécialisées se sont multipliées, conséquence en bonne partie de l'attribution de permis d'exploitation par le CRTC. Les marchés sont ainsi de plus en plus fractionnés. De leur côté, les chaînes spécialisées peuvent compter, en plus des recettes publicitaires, sur des revenus provenant des entreprises de distribution par câble et par satellite.

Les chiffres du CRTC le prouvent, de maigres profits et bien souvent des pertes d'exploitation menacent la production locale télévisuelle. Durant les dernières années, des salles de rédaction ont fermé et des émissions d'information régionales ont été sacrifiées au détriment des besoins de la clientèle et du marché.

Malgré ces difficultés que connaissent les chaînes généralistes, l'industrie des entreprises de distribution par câble et par satellite s'oppose au versement de redevances aux chaînes généralistes canadiennes et québécoises, mais consent à payer plus de 280 millions de dollars annuellement aux chaînes télévisuelles étrangères américaines pour leur diffusion! De plus, cette industrie menace aussi d'augmenter ses tarifs d'abonnement et demande aussi aux consommateurs de services de câble et de satellite de faire entendre leur voix contre le prélèvement de frais de diffusion par les chaînes généralistes.

Impératif français est d'avis que les chaînes généralistes, en ayant accès à des redevances des entreprises de distribution par câble et par satellite pour la diffusion de leurs signaux, seront plus en mesure non pas de seulement freiner l'érosion de la production locale, mais de la relancer pour ainsi offrir un niveau de service adéquat et mieux servir leur clientèle.

Le CRTC devra s'assurer qu'en retour, les nouveaux revenus des redevances aux chaînes généralistes soutiendront la production locale.

GAVÉS DE « GLOBISH »

Ces enfants et ces jeunes gavés de « *globish* »

Extrait du site Web www.marianne2.fr

Marc Favre d'Échallens

France – Pour Marc Favre d'Échallens, la déferlante de l'anglais d'aéroport, le *globish*, dans la publicité et la communication signe un échec culturel dû à une démission des élites. Oublier sa langue, n'est-ce pas s'oublier soi-même?

Si le poisson pourrit par la tête, une nation, quant à elle, se perd en abandonnant sa langue. Mais cette liquidation linguistique, en France et aussi en Europe, n'est pas spontanée. Elle est voulue, programmée et souhaitée par une classe dirigeante qui ne se considère plus comme porteuse des espérances du peuple, mais comme les bénéficiaires d'une idéologie mercantile. La cible première est la jeunesse, on vend l'anglais comme une friandise sucrée, sans modération, sans avertissement.

« Happy School » « Stars of School », « University » et autres « Right Way », voilà ce que l'on a proposé, à de rares exceptions près, à nos enfants. Nous avons assisté à l'occasion de la rentrée scolaire 2009 au déferlement du charabia anglo-américain sur les affiches publicitaires, sur les produits destinés à nos enfants, du blouson au cartable, en passant par les cahiers et les classeurs.

Affubler les élèves et les collégiens de slogans en anglais semble devenir la préoccupation principale de certaines chaînes de magasins qui se vautrent dans le « tout en anglais ». Les enseignes commerciales « Carrefour market » ou « Simply market » en sont la triste illustration.



En français, ça s'impose!



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE

Refolement de la langue française

M. **Jean Todt**, ancien copilote de rallye, devenu directeur d'écurie de sport automobile, puis directeur et administrateur du célèbre constructeur italien *Ferrari*, vient d'être élu (« *facilement* », dit la presse), le 23 octobre dernier, à la présidence de la *Fédération internationale de l'automobile (FIA)*. L'élection a eu lieu à Paris, dans les locaux de l'hôtel *Westin*.

La *FIA* est une organisation à but non lucratif, dont le siège est à Paris (place de la Concorde) et les services administratifs à Genève. Créée en 1904 à Paris, elle regroupe plus de 200 organisations automobiles de 125 pays. Elle est surtout connue pour sa gestion des plus importantes épreuves de course automobile mondiales (celles du championnat de *Formule 1*, par exemple, fondé par elle en 1950), mais elle traite également de tout ce qui concerne l'automobile, notamment la sécurité routière.

À l'issue de son élection, M. Todt a livré ses premières impressions lors d'une conférence de presse qu'il a commencée, en français, en ces termes : « **Je suis Français, nous sommes en France et il y a beaucoup de Français** » (*L'Équipe* du 24 octobre). Il est rare, lorsqu'un Français accède ainsi à la présidence d'une grande organisation internationale, qu'il ne s'exprime pas exclusivement en... anglais (même si la génération à laquelle appartient M. Todt est sensiblement moins portée à l'anglomanie que ses cadettes). Du reste, cette déclaration liminaire signifie très clairement que les journalistes présents dans la salle s'attendaient bel et bien à ce que le nouveau président de la FIA s'exprime en anglais, comme de coutume (son prédécesseur était du reste anglophone). En tous les cas, pour emprunter au langage de la course automobile, on dira volontiers que le nouveau président de la FIA a pris un excellent départ.

Il est donc permis d'espérer qu'il ne s'en tiendra pas là, qu'il continuera sur sa lancée et qu'il contribuera dans ses nouvelles fonctions à promouvoir la langue française au sein de cette organisation internationale, née en France, dont le siège est toujours à Paris, réputée depuis l'origine bilingue français-anglais (elle en a bien besoin, comme on va le voir ci-après). Sans doute pourrait-on suggérer aux valeureuses organisations de défense de la langue française d'envisager d'utiles démarches en ce sens auprès du nouveau président de la FIA. C'est évidemment le moment idoine pour le faire. Notamment, en l'invitant à faire mettre sur pied une version française du site Web de ladite fédération internationale.

En effet, lorsqu'on lance une recherche portant sur l'adresse du site Web de la FIA, on tombe automatiquement sur une version entièrement en anglais (www.fia.com/en-GB/Pages/HomePage.aspx). Seul l'intitulé est en français : « *Fédération internationale de l'automobile* ». Surpris de constater qu'il n'existe sur la page d'accueil aucun lien permettant d'accéder à une version française, j'ai interrogé par téléphone le siège de Paris à ce sujet. On m'y a déclaré, le 25 octobre, après « *vérification* », qu'il n'y avait de site de la FIA qu'en anglais.

L'ÉTAT QUÉBÉCOIS BAFOUE SA PROPRE LOI



... et anglicise les allophones

L'État québécois bafoue sa propre loi et anglicise les allophones : le premier ministre Charest et la ministre responsable de la Charte de la langue française doivent agir.

Le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ), le Mouvement Montréal français (MMF), Impératif français et la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJBM) ont tenu une conférence de presse au siège social de la SSJBM afin de présenter leur plan d'action et de lancer une campagne pour que le gouvernement du Québec respecte sa propre politique linguistique dans ses ministères et organismes. Comme l'a relevé le président du MMF, Luc Thériault, cette politique prescrit littéralement que « *l'Administration favorise l'unilinguisme français dans ses activités afin de refléter le fait que le français est à la fois la langue officielle et la langue normale et habituelle de la vie publique* ».

Bilan et suivi de l'opération « Press 9 »

Le MMF et Impératif français tiennent à remercier tous les citoyens qui sont intervenus et les bureaux du gouvernement du Québec qui ont répondu favorablement à leur invitation afin que cesse la pratique gouvernementale québécoise d'offrir, en premier, l'accès au message en anglais (« For service in English, press 9 »). Parmi ceux-ci, notons les ministères de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du Développement durable, de l'Environnement et de Parcs, du Travail, ou encore la Régie des alcools, des courses et des jeux ainsi que la Société des loteries vidéo du Québec.

La liste ci-dessous des indécrottables ministères et organismes délinquants comprend par exemple l'Office de la protection du consommateur, Services Québec, Hydro-Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), la Commission des transports du Québec, la Régie du logement ou encore le Directeur de l'état civil. Parmi les services municipaux, citons les Villes de Gatineau et de Montréal : le Cabinet du maire, les Finances, les Objets trouvés, les Renseignements généraux.

Le président d'Impératif français, Jean-Paul Perreault, note que « *l'insistance de certains à ne pas modifier leur pratique témoigne éloquemment du manque d'initiative et de volonté du gouvernement du Québec dans son ensemble, mais plus particulièrement de la ministre responsable*

de la Charte de la langue française, Christine St-Pierre, ainsi que du Secrétariat à la politique linguistique (SPL) et de l'Office québécois de la langue française (OQLF) ».

« *Nous croyons que le premier ministre a déjà la possibilité de donner rapidement un coup de barre pour arrêter cette bilinguisation de l'appareil d'État en envoyant un message clair et ferme à l'ensemble des gestionnaires : la langue de communication de l'État québécois, c'est le français!* », a déclaré Lucie Martineau, présidente du SFPQ.

Faisons entendre la voix citoyenne

Nous vous invitons à téléphoner aux ministères et aux services gouvernementaux et municipaux qui refusent de respecter la Politique linguistique gouvernementale. Nous vous invitons à prendre le combiné et à appeler aux numéros ci-dessous où il est écrit dans la colonne Statut « Press 9 ». Faisons entendre la voix citoyenne voulant faire du français la véritable langue commune en Outaouais, à Montréal et dans le reste du Québec!

Les indécrottables

Ci-dessous, certains contrevenants aux recommandations de l'Office québécois de la langue française malgré nos interventions et celles de l'OQLF

Nom de l'organisme	Téléphone	Statut
Ministères du Québec :		
Services Québec	514 644-4545	Press 9
Revenu Québec	514 873-2610	Press 9
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurance (CARRA)	1 800 463-5533	Press 9
Régie du logement	514 873-2245	Press 2
Régie des rentes du Québec	514 873-2433	Press 9
Office de la protection du consommateur	514 253-6556	Press 9
Office de la protection du consommateur	819 772-3016	Press 9
Commission d'accès à l'information du Québec	1 888 528-7741	Press 9
Hydro-Québec	1 888 385-7252	Press 9
Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)	1 800 361-7620	Press 9
Commission des transports du Québec	1 888 461-2433	Press 7
Directeur de l'état civil	1 800 567-3900	Press 9
Société des établissements de plein air du Québec	1 800 665-6527	Press 9
Régie de l'assurance maladie du Québec	1 800 561-9749	Press 2
Ministère des Finances	418 528-9323	Press 1
Caisse de dépôt et placement du Québec	1 866 330-3936	Press 9
La Capitale mutuelle de l'administration publique	1 800 463-5549	English will follow
Municipalités :		
Ville de Montréal : Aliments	514 280-4300	English will follow
Ville de Montréal : Cabinet du maire	514 872-0311	Press 9
Ville de Montréal : Finances	514 872-2305	Press 9
Ville de Montréal : Objets trouvés	514 786-4636	Press 8
Ville de Montréal : Renseignements généraux	514 872-1111	Press 9
Ville de Gatineau : Renseignements	819 243-2345	Press 9
Ville de Gatineau : Bibliothèque	819 685-5009	Press 1

LA PLUS VIEILLE UNIVERSITÉ DE LANGUE FRANÇAISE

... de plus en plus de langue anglaise avec la complicité syndicale!

Extrait de www.cyberpresse.ca

L'Université Laval offre déjà, depuis l'automne 2007, des cours en anglais au baccalauréat en administration des affaires. Tous les cours obligatoires — qui représentent la moitié de la formation — sont désormais offerts dans la langue de Shakespeare.

Et les étudiants se bousculent pour s'y inscrire. En 2007-2008, le nombre d'inscriptions s'élevait à 434 étudiants, alors qu'il a grimpé à 579 cet automne pour une session seulement. Environ 15 % des étudiants en première année (sur 500) suivent au moins un cours en anglais. Le recteur Brière voudrait maintenant étendre cette offre de cours bilingues à d'autres programmes.

Du côté du syndicat des professeurs de l'Université Laval, on s'accommode assez bien de ces cours bilingues. « Ce sont quelques cours qui ne posent pas de problème. On n'a jamais eu de plainte de nos membres à ce sujet », affirme son président, Yves Lacouture.

L'organisme de défense de la langue française **Impératif français** y voit toutefois un dangereux glissement. « Nos établissements postsecondaires ont une responsabilité sociale importante. Ils doivent s'assurer que leurs diplômés contribuent à la francisation et au respect de la langue française dans les milieux de travail plutôt que de devenir des dynamos de l'anglicisation », affirme son président, Jean-Paul Perreault.

MM. HARPER, IGNATIEFF, LAYTON ET DUCEPPE

« Je n'y comprend rien! » Des explications S.V.P.

J'ai un problème de compréhension et j'ai pensé que les personnes les mieux placées pour m'expliquer cet imbroglio sont les premiers intéressés, à savoir le premier ministre du Canada et les chefs des partis de l'opposition. Voilà pourquoi je m'adresse à vous.

Ces jours-ci, les médias nous rapportent que la Cour suprême du Canada vient de rendre sa décision sur la constitutionnalité de la loi 104. Je crois comprendre qu'il s'agit d'un jugement de la Cour suprême du Canada concernant la constitutionnalité d'une loi du Québec.

Or, si ma mémoire est encore bonne, il me semble que le Québec n'a jamais signé le document constitutionnel sur lequel la Cour suprême du Canada se base pour fonder son jugement. Autrement dit, le Québec n'a jamais signé l'acte constitutionnel en vertu duquel la Cour suprême du Canada base son jugement.

C'est ici que j'ai besoin de vos explications. Oui, car il me semble pour le moins illicite, sinon illégal, que la Cour suprême du Canada se base sur un document qui n'a pas été accepté par une des parties pour imposer à cette même partie un jugement s'inspirant du document qui n'a pas été accepté.

Ma difficulté à comprendre vient peut-être du fait que je suis citoyen canadien seulement depuis ma naturalisation.

Néanmoins, il y a certaines vérités que tous les êtres humains, peu importe leur origine ou leur statut, comprennent spontanément, mais là, je n'y comprends rien.

Je vous remercie à l'avance pour vos explications et je vous offre mes salutations distinguées.

Pierre Biacchi

En faisant un legs à Impératif français, vous contribuez au rayonnement de la langue française.

Pour plus de renseignements :

819 684-8460 ou

secretariat@imperatif-francais.org

Fiche d'adhésion (à découper et à retourner)

Nous acceptons des dons



Impératif français

C. P. 449, succ. Aylmer, Gatineau
(Québec) J9H 5E7

819 684-8460

www.imperatif-francais.org

secretariat@imperatif-francais.org

Nom :		Prénom :	
Adresse :		Code postal :	
Téléphone au domicile	téléphone au travail	Télécopieur	
<input type="radio"/> Adhésion	<input type="radio"/> Particulier (15 \$ ou 12 €)	<input type="radio"/> Don (_____ \$)	
<input type="radio"/> Renouvellement	<input type="radio"/> Organisme(50 \$ ou 35 €)	<input type="radio"/> Total (_____ \$)	
Signature	Date	Courriel	